

L'on avait de bonnes raisons en Canada, de calculer sur l'échelle actuelle des droits. Un changement immédiat n'aurait d'autre effet que de prendre l'argent d'une personne pour le mettre entre les mains d'une autre.

Annouer qu'une altération devra avoir lieu, c'est décourager ceux qui veulent maintenir la liaison avec ce pays ; et encourager ceux qui tournent leur attention ailleurs.

J'ai lieu de penser que la valeur du bois exporté du Canada en 1833, a formé plus de la moitié de la valeur de toutes les exportations des deux Provinces, et en 1834, plus des deux tiers de la totalité. C'est au moyen de ces exportations que les habitans se procurent ce qu'ils ne peuvent obtenir sur leurs fermes, vu qu'il n'y a pas de manufactures dans le Pays, et que le climat du Bas-Canada en général, ne permet pas que l'on récolte plus de grains ou de provisions qu'il n'en faut pour la consommation.

Dans le fait, les habitans du Bas-Canada, dont les neuf dixièmes sont principalement employés à l'agriculture, ont toujours compté, pour se procurer tout excepté la nourriture, et quelques vêtemens grossiers de leur propre fabrique, sur les exportations produites par d'autres occupations.

Ce Pays a permis au peuple des Etats-Unis de prendre possession des pêches, et un Acte du Parlement, passé il y a quelques années, a détourné le Commerce des Pelleteries, en le faisant passer par la Baie d'Hudson.

Une altération dans les droits laisserait maintenant les habitans de l'Amérique Britannique du Nord dans une situation pire que celle des Etats-Unis. Il est de fait que le bois apporte un meilleur prix dans les Ports de l'Amérique, et que le prix de la main d'œuvre est plus élevé dans les Etats voisins que dans le Canada. C'est là un état de choses que les sujets Britanniques dans les Colonies ne devraient pas voir s'augmenter.

Il est à peine nécessaire pour moi de vous démontrer de quelle importance pour ce pays sont les provinces de l'Amérique du Nord. Comme position commerciale, elles donnent une entrée dans les Etats-Unis, aux manufactures et commerce Britanniques, indépendamment de la volonté de cette puissance ; car les vents alizés et le courant du Golfe feront toujours passer ce commerce près de la Nouvelle-Ecosse et des Bancs de Terre-Neuve. Si les Etats-Unis venaient à obtenir possession des Colonies, ils auraient chez eux des havres, du charbon et du bois, dont ils manquent, et cela les mettrait en état d'accaparer presque tout le commerce de l'Amérique avec l'Europe, ainsi que les pêches sur les Bancs de Terre-Neuve. L'Angleterre, pour obtenir son bois, dépendrait alors des puissances étrangères, et perdrait un poste important pour y former des matelots, et sans lequel elle serait bientôt réduite au rang d'une puissance secondaire, après avoir été si long-temps "la terreur et l'envie de toutes les autres puissances."

J'ose me flatter que l'on ne sacrifiera pas l'intérêt des Colonies et la puissance de l'Angleterre à un esprit d'innovation ou à des théories qui devraient être passés au creuset de l'expérience que l'on a eue ici sous les yeux des Législateurs, plutôt que dans les Colonies, qui ne sont pas représentés en Parlement, et dont les souffrances ne peuvent pas atteindre aussi directement ceux qui font cette expérience.

Une altération dans les droits sur le bois, qui diminuerait la compétition avec les étrangers, ainsi que la quantité dans ces marchés, ne serait guère d'aucun avantage pour le consommateur dans ce pays, vu que cela ferait assurément hausser le prix de cet article.

J'ai, etc.
(Signé,) J. NEILSON.

(Extrait.)

Votre Comité a considéré le sujet de la référence ci-dessus, avec un vif sentiment de son importance, et des difficultés qu'il présente. Les instructions que l'on